

C A H I E R S   D E   R E C H E R C H E   -  
C E I M



Cahier de recherche  
Continentalisation  
ISSN 1714-7638

**LES MOUVEMENTS SOCIAUX D'OPPOSITION  
AU LIBRE-ÉCHANGE EN AMÉRIQUE DU NORD**

***DORVAL BRUNELLE ET SYLVIE DUGAS***



Centre Études internationales et Mondialisation  
Institut d'études internationales de Montréal  
Université du Québec à Montréal  
C.P. 8888, succ. Centre-ville,  
Montréal, H3C 3P8

Tel : (514) 987 3000 # 3910  
<http://www.ceim.uqam.ca>

JANVIER 2006

Dorval Brunelle est directeur de l'Observatoire des Amériques et professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Sylvie Dugas est journaliste indépendante et collaboratrice à l'Observatoire des Amériques. Cet article est une version remaniée et allongée d'un chapitre paru sous un titre quelque peu différent dans : D. Brunelle et Christian Deblock, directeurs, *L'ALENA : le libre-échange en défaut*, Montréal, Éditions Fides, 2004, pp. 273-296. Les auteurs tiennent à remercier Jeffrey M. Ayres et Laura C. Macdonald de leurs commentaires et suggestions qui ont servi à préparer la présente version.

L'étude qui suit s'inscrit dans la foulée des travaux consacrés aux mouvements sociaux qui lient directement la dynamique de ces mouvements au processus politique, comme le font aussi bien Jeffrey M. Ayres (1998) que Marco Giugni, Doug McAdam et Charles Tilly (1999). Elle s'inscrit également dans la foulée de l'analyse menée dans le présent collectif par Dreiling et Silvaggio qui évoquent la formation d'une alliance transnationale quasi-permanente contre la politique commerciale libre-échangiste appliquée par les gouvernements du Canada, des États-Unis d'Amérique (EUA) et du Mexique. Cependant, si nous avons bel et bien affaires à l'instauration d'une opposition sociale permanente contre de telles politiques économiques libre-échangistes, le cadrage de ces oppositions peut tout de même changer à travers le temps. En effet, autant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a pu représenter une cible de choix pour les mouvements sociaux et la cause première des coalitions formées entre eux tant que durèrent les négociations, autant on a assisté à un recentrement majeur de la part des mouvements anti-libre-échangistes en Amérique du Nord contre le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) par la suite, au détriment de la poursuite de la lutte contre l'ALENA. Or si, pour reprendre l'interprétation de Ayres (1998:82), on peut imputer l'émergence des coalitions à l'échelle nord-américaine contre les négociations de l'ALENA à un déplacement de la structure d'opportunités politiques, il resterait à voir quels changements intervenus dans cette structure peuvent expliquer le délaissement de l'ALENA et le repositionnement à plus vaste échelle contre le projet de ZLEA. Cette question est d'autant plus importante, aux deux niveaux théorique et historique, que plusieurs auteurs font démarrer la phase actuelle d'une mobilisation citoyenne différente de celles qui pouvaient prévaloir antérieurement, à l'irruption de l'*Ejercito Zapatista de liberacion nacional* (EZLN) sur la scène médiatique et politique, le premier janvier 1994. C'est le cas, en particulier, de Benasayag et Sztulwark qui évoquent à propos de l'EZLN l'émergence de ce qu'ils appellent une « nouvelle radicalité »<sup>1</sup>. Or, dans le cas présent, ce point de départ est d'autant plus intéressant et révélateur qu'il laisse sous-entendre que les oppositions antérieures au libre-échange en Amérique du Nord n'appartiendraient pas à cette « nouvelle radicalité ». Nous verrons que cette sous-hypothèse est sans doute valable et qu'elle permettrait de mettre en lumière l'émergence d'une nouvelle fracture à l'intérieur du mouvement citoyen d'opposition au libre-échange. Cette fracture opposerait les organisations de la société

---

<sup>1</sup> Voir : Miguel Benasayag et Diego Sztulwark, *Du contre-pouvoir*, Paris, La Découverte/Poche, 2002. L'édition originale espagnole date de 2000. Rappelons que Benasayag avait d'ailleurs en 1997 cosigné avec Dardo Scavino un ouvrage intitulé *Pour une nouvelle radicalité*, paru chez le même éditeur.

civile (OSC) qui opéreraient à l'intérieur d'un schéma classique d'opposition pure et simple, ce que les auteurs appellent « la pure militance *contre* », d'un côté, à des mouvements dont la radicalité serait caractérisée par « le développement de pratiques multiples (...) et des modes de vie qui, concrètement, dépassent en actes l'individualisme du système<sup>2</sup> », de l'autre. Cela dit, il ne faudrait pas que cette opposition nous conduise à sous-estimer l'importance d'une autre fracture, celle qui oppose les opposants dont il vient d'être question à d'autres OSC qui, quant à elles, se prêtent ouvertement à la consultation officielle engagée à l'instigation des gouvernements.

En ce sens, le degré d'ouverture des gouvernements face à aux OSC a une forte incidence sur le degré de radicalisation ou de collaboration de la part des groupes sociaux, ainsi que sur la formation de coalitions transnationales en vue d'influencer le progrès des négociations commerciales. Car, en plus de payer des experts pour réaliser des études approfondies sur des dimensions précises des accords, certains gouvernements ont également recours aux analyses et aux suggestions des ONG dans plusieurs domaines, même si, comme nous le soulignerons, le suivi accordé à ces recommandations varie en fonction du statut accordé aux organisations consultées<sup>3</sup>.

Il ne fait pas de doute, comme nous le verrons, que les mouvements d'opposition au libre-échange en Amérique du Nord qui seront analysés ci-après ne participent pas du type de radicalité dont il vient d'être question. En ce sens, leur action et leur militantisme s'inscrivent bel et bien dans le cadre d'une radicalité essentiellement oppositionnelle, encore qu'une telle opposition n'empêche pas ceux qui la tiennent et la défendent de faire des propositions ou des recommandations<sup>4</sup>. Cela dit, il ne faudrait

---

<sup>2</sup> *Idem*, p. 6.

<sup>3</sup> Ces pratiques ont cours au Canada et aux États-Unis, mais très peu au Mexique, encore qu'elles soient beaucoup moins importantes dans le cas de l'ALENA qu'elles ne le sont dans celui de la ZLEA. Voir: Shamsie, Yasmine, *Engaging with Civil Society. Lessons from the OAS, FTAA, and Summits of the Americas*, Ottawa, North South Institute, 2000. Le cas le plus connu de collaboration de ce type est celui de la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL) qui s'est associée à un réseau panaméricain d'organisations des Amériques, comme la Fondation Esquel, le Centre Nord-Sud des États-Unis, la Corporation Participa au Chili, la Fundación Futuro Latinoamericano en Équateur, le Interamerican Dialogue et le Women's Leadership Council of Americas qui collaborent avec le *Civil Society Task Force* créé par la USAID, en 1993.

<sup>4</sup> Autant la fracture dont il vient d'être question, entre OSC *contre* et OSC qui consentent à participer aux consultations officielles semble facile à établir sur papier, autant elle est délicate à manipuler dans la pratique, étant donné que plusieurs organisations peuvent assumer successivement les deux rôles. Certaines, en effet, acceptent de dialoguer avec les gouvernements aux tables prévues à cette fin, tout en se réservant le droit de les contester sur d'autres tribunes.

pas que ces considérations nous conduisent à escamoter une dimension qui fait une bonne part de l'originalité de ces mouvements, à savoir la dimension transnationale de leurs pratiques. Cette dimension ne tient pas seulement à des changements intervenus au niveau des registres d'action à l'interne, c'est-à-dire de mouvement à mouvement ou d'organisation à organisation, elle tient également à des changements intervenus au niveau des registres d'action à l'externe, c'est-à-dire au niveau de la structure des opportunités politiques elle-même.

Parmi les facteurs externes de transnationalisation des pratiques des OSC, il convient sans doute d'accorder un poids déterminant, non seulement à la transnationalisation des pratiques commerciales des sociétés transnationales (STN), mais surtout à la transnationalisation de leurs pratiques politiques<sup>5</sup>. Cependant, ce serait moins par mimétisme que des organisations caractérisées par leurs activités « non lucratives »<sup>6</sup> s'engageraient dans la transnationalisation de leurs pratiques, que pour donner suite au déplacement des lieux d'exercice du pouvoir politique. C'est donc moins la transnationalisation en tant que telle qui apparaît originale, dans la mesure où il s'agit d'une initiative que l'on rencontre depuis longtemps dans le mouvement ouvrier ou dans le mouvement pacifiste, par exemple, mais plutôt la multiplication des initiatives qui font désormais partie des répertoires d'action, d'une part, de même que la redéfinition et la complexification des processus de cadrage, de l'autre.

On peut fournir une double explication de ces processus. La première, que l'on rencontre en particulier chez Smith, Chatfield et Pagnucco, soutient que cette évolution est le reflet d'un accroissement et d'un approfondissement de l'implication citoyenne portée par une conscience sociale plus ouverte et plus internationale<sup>7</sup>, tandis qu'une

---

<sup>5</sup> On n'accorde sans doute pas toute l'importance qu'il mérite à ce phénomène dans les études consacrées aux mouvements d'opposition au libre-échange. À propos de tels accords dans le contexte nord-américain, voir : Sidney Weintraub, *A Marriage of Convenience. Relations Between Mexico and the United States*, New York, Oxford University Press, 1990, qui cite le cas suivant : « When IBM agreed in 1986 to establish a plant to produce personal computers, a specific bargain was struck between a private company and the Mexican government. This agreement spawned a series of subagreements between IBM and technical institutions, some private others public (...) », p. 19. La référence obligée sur cette question demeure le livre de John Stopford et Susan Strange, avec John S. Henley, *Rival States, Rival Firms. Competition for World Market Shares*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

<sup>6</sup> Cette opposition entre deux grands acteurs de la société civile, les entreprises à but lucratif (*for profit*) et celles à but non lucratif (*non profit*), accréditée, entre autres, par le Forum économique mondial de Davos, tend à s'imposer de plus en plus.

<sup>7</sup> Voir la contribution de Louis Kriesberg, « Social Movements and Global Transformation », in Jackie Smith, Charles Chatfield et Ron Pagnucco, éditeurs, *Transnational Social Movements and Global Politics. Solidarity Beyond the State*, Syracuse, Syracuse University Press, 1997, pp. 3-18. Voir aussi : Jacques Lévy, *Le monde pour cité*, Paris, Hachette, 1996.

autre, défendue Guidry, Kennedy et Zald, interprète ces phénomènes comme l'instauration de globalisations, *au pluriel*, à l'intérieur d'une « sphère publique transnationale »<sup>8</sup>.

Sans doute, l'idée de globalisations en tant que processus multiple rend mieux compte de la complexification des processus de cadrage et des transformations intervenues dans les structures d'opportunités politiques. Quant à la complexification, elle semble dictée par l'ampleur même des domaines abordés lors des négociations commerciales en cours, que ce soit au niveau mondial, au niveau régional ou au niveau continental. En effet, les accords de libre-échange couvrent désormais tous les domaines de la vie économique, sociale et environnementale, avec des conséquences inédites sur les milieux de travail et de vie. Par ailleurs, la structure des opportunités politiques pourrait être en partie déterminée par le protocole mis en place à l'occasion de ces négociations, protocole qui prévoit des responsabilités et des rôles différents dans la chaîne des consultations selon le statut des acteurs économiques et sociaux. Nous appelons ici « protocole » l'ensemble des règles écrites ou non qui permet de désigner les partenaires aux négociations et de prévoir le sort qui sera réservé à leurs recommandations. On peut citer comme exemple le fait que, dans le cadre des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), le Forum des affaires des Amériques (FAA; en anglais *Americas Business Forum*, ABF) s'est fait accorder un statut officiel par les ministres du Commerce des Amériques, lors de la Réunion ministérielle de Denver, en 1995. Mais, au fond, c'est moins le caractère officiel ou non d'une organisation qui est déterminant, mais bien l'effet utile de ses recommandations, comme le souligne l'extrait suivant d'un document destiné aux membres de ABF-Canada : « plusieurs des recommandations proposées par les participants au Forum de San José se reflètent dans le mandat des équipes de négociations de la ZLEA et dans le *Plan d'action* issu du Sommet des Amériques de 1998 »<sup>9</sup>. En consentant à l'ABF un statut privilégié, les représentants des gouvernements ont accordé à ses recommandations un effet utile sans commune mesure avec celui qui était réservé aux recommandations des OSC. Dans ce cas-ci, les recommandations et autres critiques sont tout au plus soumises à un processus d'endogénéisation purement

---

<sup>8</sup> Voir John A. Guidry, Michael D. Kennedy et Mayer N. Zald, éditeurs, *Globalizations and Social Movements. Culture, Power, and the Transnational Public Sphere*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2000, p. 5-30.

<sup>9</sup> ABF-Canada, *Document d'information*, Cinquième Forum des gens d'affaires des Amériques, 1<sup>er</sup> novembre 1999.

rhétorique, puisqu'on les retrouve par la suite dans les rubriques des préambules des déclarations officielles qui n'ont aucune valeur légale, et non point dans les plans d'action eux-mêmes. On peut d'ailleurs mettre en lumière toute la portée de ces différences en reprenant à notre compte la nomenclature proposée par Diego Carrasco, de la *Plataforma continental de derechos humanos* du Chili, qui distingue quatre types de participation des OSC selon les statuts qui leur sont accordés.

The status of civil society in treaties can take different forms. It may be that of *observandi* or observers, such as the one we have before the assemblies of the United Nations. Or it may be as *consultandi* or *concurrenti*, when the assemblies or bodies allow the civil society organizations to voice their opinion or be part of an agreement of some kind. Thirdly, there is that of *proponendi*, when the organizations are invited to propose specific clauses in treaties, such as the well-known labor clauses, democratic clauses or, as in the case of some treaties in Europe, to sit on administrative committees comprising civil society and the states.

Lastly, there is the status as *resolutio*, the highest level, where civil society may appoint a representative who does not have decision-making powers, but may settle disputes that are regulated by a treaty<sup>10</sup>.

Même s'il n'y a pas d'équivalent de l'ABF au niveau de l'Amérique du Nord, il n'en reste pas moins que des consultations officielles avec les milieux d'affaires sont bel et bien conduites par les trois gouvernements sur une base nationale dans chaque cas et que c'est cette réalité qui nous permet de souligner que ces organisations disposent d'un statut de proposeur (*proponendi*), le deuxième en importance après le pouvoir de régler une dispute (*resolutio*), tandis que les OSC n'ont droit qu'au statut d'observateur (*observandi*), le plus faible des quatre<sup>11</sup>.

Par ailleurs, ces nouvelles formes de collaboration entre les gouvernements et les organisations d'affaires ont des effets en retour importants en ce qu'elles consolident la concentration des pouvoirs politiques aux mains des pouvoirs exécutifs, au détriment des pouvoirs législatifs et des pouvoirs judiciaires<sup>12</sup>. Il convient de rappeler ici que, en principe et en droit, c'est-à-dire en vertu des constitutions en vigueur, ce sont les Parlements qui ont pleine juridiction, notamment sur l'arbitrage entre les intérêts collectifs et les intérêts particuliers, ainsi que sur la reddition de comptes à laquelle les pouvoirs exécutifs devraient se soumettre ou se plier. Or, du point de vue des stratégies

<sup>10</sup> En ligne : [http://www.ftaa-alca.org/spcomm/soc/Contributions/BAires/csw151a1\\_e.asp](http://www.ftaa-alca.org/spcomm/soc/Contributions/BAires/csw151a1_e.asp)

<sup>11</sup> Le cas de figure le plus intéressant est celui du *United States Trade Representative* dont le site Web est ouvert en permanence aux suggestions et propositions des milieux d'affaires.

<sup>12</sup> Voir : D. Brunelle, « Le pouvoir surrogatoire de l'État ou l'enjeu de la de l'harmonisation des normes en vertu du régime de l'ALENA », in : Olivier Delas et Christian Deblock, directeurs, *Le bien commun comme réponse politique à la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant, 2003, pp.327-352.

adoptées par les OSC, la question qui se pose est de savoir s'il convient d'interpeller les Parlements, alors que ce sont les gouvernements qui agissent en tant que maître d'œuvre dans des négociations menées à l'abri des débats publics, d'une part, et qui accordent des privilèges indus à certains intérêts aux dépens des autres, d'autre part?

C'est ainsi que d'un côté, la transnationalisation des activités politiques des STN, et de l'autre, les tractations menées par les gouvernements, de connivence avec ces STN et les grandes organisations économiques internationales, auraient contribué à précariser et à fragiliser les sociétés nationales et leurs économies. En outre, elles auraient contribué à induire un important déficit démocratique, non seulement au niveau des négociations commerciales en tant que telles, mais également au détriment de l'équilibre des pouvoirs et du fonctionnement des institutions représentatives, en particulier, les Parlements nationaux. Ces deux conséquences auraient alors joué un rôle déterminant et poussé un nombre grandissant d'OSC à interpeller directement les chefs d'État et de gouvernements, quand et là où ils se réunissent entre eux, à l'intérieur d'instances *ad hoc* montées de toutes pièces, pour procéder aux tractations qui entourent les négociations de libre-échange, que ce soit sur la scène internationale, sur la scène régionale ou sur la scène nationale.

Ces quelques remarques préliminaires étant faites pour les besoins de la présente analyse, nous retiendrons trois grandes étapes dans la négociation d'accords de libre-échange dans les Amériques, chacune correspondant à un élargissement du nombre des partenaires qui passe de deux, à trois, puis à 34. À chaque étape, comme nous le verrons, nous assistons à un double phénomène. Il y a d'abord le phénomène de l'élargissement des mobilisations et celui de l'accroissement des alliances transnationales. Cependant, cette amplification et cette multiplication visent toujours une même cible, à savoir les négociations commerciales conduites sous l'égide des chefs d'État et de gouvernement, avec leurs réunions et leurs rituels propres. Or, comme nous allons le souligner, cette stratégie, en maintenant le cap sur la négociation en tant que moment privilégié pour faire valoir ses doléances, conduit par force à délaisser le terrain de la lutte une fois l'accord signé et à accorder une importance moindre aux modalités d'application de l'accord dans la pratique de tous les jours.

L'étude qui suit est divisée en deux parties. La première est consacrée aux oppositions à l'ALE, tandis que la seconde porte sur les oppositions à l'ALENA. En conclusion, nous reviendrons sur les défis qui attendent les OSC face à l'éventualité d'une réouverture de l'ALENA et de l'approfondissement du modèle d'intégration que l'accord promeut.

## L'OPPOSITION À L'ALE

Le coup d'envoi des négociations commerciales entre le Canada et les EUA sera donné par les deux chefs d'État, le président Ronald Reagan, et le Premier ministre, Brian Mulroney, lors du Sommet « *Shamrock* » tenu à Québec en mars 1985. Le débat de société sur le libre-échange retiendra l'attention jusqu'aux élections fédérales de 1988. Ce débat sera d'autant plus large et soutenu que le nombre des adversaires au projet est élevé. À l'époque, ces adversaires comprennent, outre les syndicats et les nationalistes, des partis d'opposition incluant l'opposition officielle, le Parti libéral du Canada, de même que plusieurs partis politiques provinciaux, avec une réserve de taille toutefois, au Québec, le parti au pouvoir, le Parti libéral du Québec (PLQ), de même que le Parti québécois (PQ), sont tous deux favorables au libre-échange avec les EUA.

Au départ, les organisations syndicales et nombre d'organismes sociaux mettent en lumière les menaces que le projet faisait planer sur l'emploi, sur la législation du travail et, plus généralement, sur les lois sociales et sur la culture. À l'appui de leurs thèses, ils invoquaient trois raisons puisées à la même source. La première était que le *Rapport de la Commission sur l'Union économique et les perspectives de développement du Canada*, mieux connu sous le nom de Rapport Macdonald, prévoyait qu'«une libéralisation des échanges se ferait surtout sentir sur notre secteur manufacturier». Le rapport ajoutait toutefois ce raisonnement sibyllin: «Ce secteur ne représente à l'heure actuelle que moins de 20 pour cent des emplois au Canada. Donc, au pire, une libéralisation des échanges n'aurait d'effets directs que sur le cinquième de la main d'oeuvre canadienne» (*Rapport*, t.I, p. 369), une conséquence que les adversaires du libre-échange canado-américain ont promptement dénoncée.

En deuxième lieu, le rapport Macdonald avait également indiqué qu'un tel accord pouvait avoir des effets négatifs sur «l'encouragement au développement économique régional», ainsi que sur les «initiatives culturelles». Pour faire face à ces défis, les commissaires avaient proposé de recourir à des «exclusions précises qui laisserai(en)t certains domaines hors de l'accord et préserverai(en)t ainsi l'aptitude des gouvernements canadiens, à tous les niveaux, de poursuivre ces grands objectifs» (*Rapport*, t.I : 395).

En dernier lieu, le rapport soulignait que le libre-échange “obligerait les provinces à abandonner une partie de leur liberté en ce qui concerne l’utilisation des politiques portant sur les barrières non tarifaires. Cette contrainte les priverait sans doute d’une partie de leur champ de manoeuvre politique et gouvernementale” (*Rapport*, t.I : 401). Or, dans le contexte canadien, cette mesure touchait directement les travailleurs, puisque ce sont les gouvernements provinciaux qui ont la juridiction la plus vaste en matière syndicale et sociale. La juridiction du gouvernement du Canada en matière de travail est en effet limitée aux seuls employés du gouvernement fédéral et à ceux des entreprises de la Couronne.

Au-delà de ces analyses, il faut également prendre en compte quatre autres facteurs d’ordre contextuel. Le premier touchait à l’évolution de la négociation elle-même entre les deux pays, dont les nombreux rebondissements interpellaient directement les acteurs sociaux et les syndicats. On rappellera à ce sujet que la presse avait fait état des mésententes entre les négociateurs américain, Peter Murphy, et canadien, Simon Reisman, à propos de l’inclusion des programmes sociaux dans les négociations. Cette demande avait été acheminée par les négociateurs américains, pour qui ces programmes constituaient des barrières non-tarifaires<sup>13</sup>.

Le second facteur contextuel provenait du fait que des groupes de pêcheurs de la côte est des EUA dénonçaient au même moment la politique canadienne d’assurance-chômage, qui prévoyait le versement de primes à des travailleurs saisonniers. Ils considéraient que cette disposition était discriminatoire à leur endroit dans la mesure où elle exerçait une pression à la baisse sur le niveau des rémunérations au Canada par rapport au niveau des rémunérations aux EUA<sup>14</sup>.

Un troisième facteur était lié à la divulgation des résultats d’une enquête menée à l’été 1986 auprès de dirigeants de multinationales à propos des impacts du libre-échange sur les politiques gouvernementales. Selon cette enquête, l’accord devait conduire à la remise en cause des politiques d’achat préférentiel, des pouvoirs trop étendus des provinces canadiennes ainsi que de l’environnement réglementaire canadien. Enfin, un dernier facteur et non le moindre, était que le gouvernement conservateur cherchait en

---

<sup>13</sup> Voir, par exemple, *Le Devoir* du 20 mai 1986: “Reisman exclut les programmes sociaux”.

<sup>14</sup> Ces mêmes groupes auront finalement gain de cause puisque c’est à la suite du dépôt d’une plainte des homardiens américains en vertu de l’ALE que le gouvernement fédéral devra s’abstenir de combler les déficits de la caisse d’assurance-chômage. Cette décision venait alors confirmer *ex post facto* le lien que des analystes avaient établi au départ entre commerce et politique sociale.

parallèle, au niveau de sa politique interne, à remettre en cause l'universalité de certains programmes sociaux comme la sécurité de la vieillesse et l'aide aux familles<sup>15</sup>. Pour toutes ces raisons, on comprend pourquoi au Canada comme au Québec, l'ouverture des négociations sollicite rapidement la formation de coalitions nationales et syndicales opposées au projet de libre-échange<sup>16</sup>.

Les négociations sont à peine entamées que l'éditeur canadien Mel Hurtig se prononce contre une éventuelle entente : « *What is on the table is Canada itself. We are not talking about sovereignty association with the U.S. What we are talking about is association sovereignty. We get the association and the United States gets the sovereignty* ». Dans le même esprit, Ed Finn du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) déclare : « *The Tories [Mulroney's Conservative Party] have given up on Canada and its people. They want to bring Canada into the American empire. Those of us who still have faith in this country, and in our ability to stay free and independent, must commit ourselves to this historic battle* ».

La première coalition contre l'accord, *Pro-Canada Network*, est formée en 1987. Elle comprend des centrales syndicales, dont le Congrès du travail du Canada, des environnementalistes, des organisations anti-pauvreté, des groupes nationalistes, des groupes de femmes, dont le Comité national d'action pour le statut de la femme, des pacifistes, des agriculteurs, des infirmières, des enseignants, des gens du troisième âge, ainsi que des églises. Surgie de l'initiative de divers activistes tels que John Trent et Tony Clark, de l'Université de Bishop, ainsi que de Duncan Cameron, de l'Université d'Ottawa, cette coalition s'est bâtie dans la foulée de la mise sur pied par l'Église d'un mouvement de solidarité, le *Social Solidarity Network*, formé pour combattre la pauvreté et promouvoir l'égalité sociale au Canada. Ce vaste réseau lance la plus grande campagne non partisane d'éducation publique au pays afin d'empêcher l'adoption de l'accord de libre-échange. Les Québécois souverainistes étant réfractaires à l'appellation « pro-Canada », le réseau change de nom pour s'appeler le Réseau canadien d'action ou

---

<sup>15</sup> Le gouvernement conservateur avait annoncé ses intentions dans un document présenté aux lendemains de son élection. À ce propos, on pourra consulter: Ministère des Finances, *Une nouvelle direction pour le Canada, programme de renouveau économique*, Ottawa, 1985, dans lequel il était question de la réduction des avantages aux bénéficiaires et de la compression des dépenses gouvernementales.

<sup>16</sup> Entre autres indicateurs de ce réalignement intervenu dans l'économie politique des pouvoirs en place, il conviendrait de citer également: le Rapport Forget sur la réforme de l'assurance-chômage, au niveau fédéral, ainsi que le Rapport Fortier sur la privatisation, le Rapport Scowen sur la déréglementation (Québec, *Réglementer moins et mieux*, juin 1986) et le Rapport Gobeil sur l'organisation gouvernementale, au niveau de la politique provinciale québécoise.

*Action Canada Network*, afin de rallier tous les Canadiens à sa cause. Grâce à ses liens avec des membres du Congrès américain, la coalition a réussi à percer le secret des négociations et la campagne canadienne de *Action Canada Network* a été menée rondement. Cette démarche a permis aux militants d'acquérir une meilleure capacité d'analyse et de recherche sur ces questions. La coalition canadienne a ainsi réussi à engager un véritable débat de société autour des enjeux sociaux et culturels du libre-échange.

Au Québec, dès 1986 on assiste à la formation de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange (CQOL), composée de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Malgré la publication et la diffusion de travaux et d'analyses sur les effets économiques négatifs d'un éventuel accord de libre-échange, les actions de la CQOL n'auront pas le même retentissement que celles menées par la coalition canadienne. La faiblesse du mouvement au Québec est imputable à trois causes : *premièrement*, à l'habileté du gouvernement conservateur de Brian Mulroney qui saura lier la cause du libre-échange à celle de la reconnaissance juridique du Québec dans la Confédération canadienne<sup>17</sup>, *deuxièmement*, à une prise de position commune résolument favorable au libre-échange de la part du PLQ et du PQ et, *troisièmement*, à la faiblesse historique, voire même à l'absence dans certains secteurs, de passerelles susceptibles de faciliter et de soutenir la convergence entre les mouvements sociaux du Canada et du Québec.

La stratégie mise en place par le gouvernement progressiste-conservateur élu en septembre 1984 a consisté à mener en parallèle la réforme des relations fédérales-provinciales et les négociations de libre-échange avec les EUA. Dans l'esprit du gouvernement, cette double approche visait à placer sur un même pied les négociations commerciales et la réforme constitutionnelle, de manière à s'accorder la plus grande marge de manoeuvre dans les arbitrages internes à venir avec les nombreuses parties prenantes impliquées dans ces deux dossiers<sup>18</sup>. En effet, conscient du fait que sa bonne

---

<sup>17</sup> On rappellera à cet égard qu'aucun des gouvernements qui se sont succédé à Québec depuis 1982, date du rapatriement de la Constitution, n'avait encore entériné le *Canada Bill*.

<sup>18</sup> Rappelons quelques dates pour situer les enjeux : si l'épisode qui entoure les négociations de l'Accord du lac Meech commence peu après l'élection du Parti progressiste-conservateur en septembre 1984, c'est bien le retour au pouvoir du PLQ de Robert Bourassa en décembre qui relance la « collaboration renouvelée entre le Québec et ses partenaires dans la Confédération », pour reprendre le titre d'un colloque tenu sur ce

foi dans la poursuite des négociations constitutionnelles risquait d'être mise à l'épreuve en matière de politique commerciale, le gouvernement fédéral a consenti des aménagements importants afin de s'assurer l'appui des provinces à sa politique libre-échangiste. La convocation du Sommet économique de Régina à la mi-février 1985, une conférence des premiers ministres sur l'économie, allait dans ce sens<sup>19</sup>. Parallèlement, les concessions faites en matière de négociations commerciales visaient à renforcer l'adhésion au projet constitutionnel du gouvernement fédéral, un complément stratégique important quand on sait que, de tous les gouvernements provinciaux, c'était celui de Robert Bourassa qui était, avec celui de l'Alberta, le plus favorable au projet de libre-échange avec les ÉUA.

Par ailleurs, la position commune des deux principaux partis politiques du Québec en faveur du libre-échange représente une autre variable qui explique les différences profondes de comportements des acteurs sociaux par rapport à la situation qui prévaudra au Canada. Cette position commune apparaît, à première vue, d'autant plus difficile à expliquer que c'est le PLQ qui prend les plus grandes distances vis-à-vis du PLC, son homologue fédéral. Du côté du PQ, il n'y avait bien sûr aucune velléité de solidarité pancanadienne à promouvoir ou à défendre, quoique certains analystes aient pu penser ou laisser croire que le nationalisme économique défendu par ce dernier était incompatible avec son option libre-échangiste. Mais à la vérité, ces deux prises de position, en apparence contradictoires avec les intérêts poursuivis et défendus par ces partis, reposaient sur un même raisonnement.

Ce raisonnement imputait à la politique économique appliquée par les gouvernements libéraux en poste à Ottawa depuis 1963, mais surtout depuis l'arrivée au pouvoir de Pierre-Elliott Trudeau en 1968, l'accélération de la concentration économique en Ontario et la baisse relative des exportations québécoises sur les marchés des États-Unis. L'illustration la plus frappante et la plus médiatisée au Québec même de cette concentration est sans conteste l'importance des déménagements de sièges sociaux de grandes sociétés canadiennes et américaines à Toronto tout au long de cette période<sup>20</sup>.

---

thème en mai 1986. L'ouverture officielle des négociations de libre-échange entre le Canada et les États-Unis date de mars 1985, comme nous l'avons déjà souligné.

<sup>19</sup> Les quatre grands sujets à l'ordre du jour étaient l'investissement, le commerce international, le développement économique régional et la formation de la main d'œuvre.

<sup>20</sup> Ce fut le cas, en particulier, du Canadien Pacifique, de Molson Breweries et de Bell Canada, ainsi que de secteurs entiers, comme les banques (Banque de Montréal, Banque Royale, Banque de Nouvelle-Écosse,

Quant à la présence des exportations québécoises sur le marché américain, elles avaient progressé de 25% en 1984 alors que celles du reste du pays progressaient de 33% cette année-là de sorte que la part du Québec des exportations canadiennes vers les EUA ne cessait de décliner et qu'elle était tombée à 16% en 1985<sup>21</sup>.

C'est ainsi que le débat sur le libre-échange s'engage au Québec autour des questions d'économie et de stratégie, et beaucoup moins autour des éventuelles retombées de l'accord sur les modes de vie, sur la société et sur la culture. Au même moment, les coalitions canadiennes et *Action Canada Network* mettront davantage l'accent sur les risques que le projet d'ALE ferait planer sur l'emploi, la législation du travail et sur les lois sociales du pays. À leur tour, ces différences dans les positionnements et dans les cadrages permettraient d'expliquer les difficultés de convergence aux niveaux analytiques, politiques et tactiques de la part des organisations selon qu'elles provenaient du Canada ou du Québec. Elles permettraient également d'expliquer l'ampleur du mouvement anti-libre-échangiste au Canada, un mouvement qui rallie aussi bien les milieux syndicaux, sociaux, culturels et religieux, alors que, par comparaison, les coalitions au Québec ne font pas le plein des organisations syndicales<sup>22</sup>.

Quoi qu'il en soit, le résultat de l'élection fédérale de l'automne 1988, une véritable élection référendaire remportée par le gouvernement progressiste-conservateur sortant de Brian Mulroney, en grande partie grâce à l'appui de l'électorat québécois, a un effet ravageur sur les opposants au libre-échange au Canada<sup>23</sup>. Peu de temps après, les coalitions suspendent leurs activités. Tout au plus certains groupes et syndicats opposeront-ils une fin de non-recevoir quand s'annoncera la ronde subséquente de négociations, avec le Mexique cette fois, mais en renonçant au départ à s'engager plus avant.

---

etc.) et les assurances (Sun Life). Voir : Larry Black, « La position du Québec apparaît incertaine dans un contexte de libre-échange avec les États-Unis », *Le Devoir*, 12 mars 1985, p.11

<sup>21</sup> *Idem*.

<sup>22</sup> À ces difficultés ponctuelles de convergence, il faudrait bien sûr ajouter le poids de l'histoire et tenir compte également des défis que représente toujours la création de coalitions sectorielles au Canada, entre les organisations issues du Québec, et les autres, que ce soit dans le domaine syndical, social, ou autre. La frontière linguistique joue sans conteste un rôle non négligeable à cet égard, mais ce n'est pas la seule entrave, loin de là.

<sup>23</sup> Il y aurait beaucoup à dire sur cet appui de l'électorat québécois au parti de Brian Mulroney, qu'on a interprété trop rapidement en y voyant un appui au libre-échange. C'est vrai du côté de certains péquistes et de certains libéraux, mais il faut y voir également, et surtout diront tous les autres, un appui aux démarches entreprises par le gouvernement sur le dossier constitutionnel.

En revanche, la situation au Québec évoluera différemment puisque, dès avril 1991, une *Coalition québécoise sur les négociations trilatérales* (CQNT) est mise sur pied dans la foulée de l'ouverture des négociations entre le Canada, les EUA et le Mexique autour du projet d'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Cela dit, le contraste ne saurait être plus marqué entre le bouillonnement des oppositions et l'ampleur des débats au Canada et, dans une moindre mesure au Québec, comparé à la tranquille indifférence aux EUA. Ce qui ne veut pas dire que le projet de libre-échange ait fait l'unanimité là-bas, loin de là, mais les oppositions ont été dans l'ensemble beaucoup moins visibles et elles ont été concentrées surtout sur le parquet du Congrès.

## L'OPPOSITION À L'ALENA

Dans la présente section, nous effectuerons un survol des oppositions au libre-échange chez les trois partenaires de l'ALENA<sup>24</sup>.

Les deux premiers cycles de négociations commerciales bilatérales – le premier qui débouche sur la signature d'un accord de libre-échange avec Israël en 1985, le second, sur la signature d'un accord avec le Canada en 1989 – n'ont pas suscité suffisamment d'intérêt pour conduire à la formation de coalitions sociales importantes aux EUA. En revanche, l'ouverture des négociations avec les autorités mexicaines entraîne la formation de coalitions contre le projet d'ALENA aux deux extrêmes du spectre politique et idéologique. À droite, le télé-évangéliste républicain Patrick Buchanan et le candidat indépendant à la présidence Ross Perot se prononcent contre le projet ; au centre, à défaut de parler de centre-gauche, les organisations syndicales et écologistes font de même. Ce sont alors surtout l'*American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations* (AFL-CIO), ainsi que des organisations issues du mouvement écologiste, notamment, le Sierra Club et Greenpeace, qui s'engagent et qui montent une opposition sociale forte contre l'ALENA<sup>25</sup>.

La stratégie à laquelle ces organisations ont eu recours s'est déployée en deux temps. En janvier 1991, elles mettent sur pied deux réseaux parallèles ayant chacun une mission spécifique. Le premier réseau, appelé *Citizens Trade Campaign* (CTC), développe une stratégie essentiellement politique axée sur les législateurs du Congrès, afin d'empêcher l'octroi de la procédure dite de «*fast-track*» requise par le président Clinton en prévision des négociations commerciales à venir. Quant au second réseau, appelée *Alliance for Responsible Trade* (ART), il rassemble notamment des *think-tanks* ayant leur siège

<sup>24</sup> Pour compléter le présent survol, voir : Maude Barlow et Tony Clarke, *Global Showdown*, Toronto Stoddart, 2002, pp. 90-122.

<sup>25</sup> Une liste partielle des groupes environnementaux et des associations de consommateurs opposés à l'ALENA comprend les noms suivants: Environmental Action; Friends of the Earth, U.S.; Greenpeace; Natural Resources Defence Council; Sierra Club; Center for Science in the Public Interest; Community Nutrition Institute; Consumer Federation of America; National Consumer League; Public Citizen; Public Voice; Arizona Toxins Information Project; Child Labor Coalition; Community Nutrition Institute; Southern Arizona Environmental Management Society. Ces groupes et associations, formellement ou non, ont constitué le front des «*Verts*» contre l'ALENA. De plus, on a assisté à la formation de plusieurs autres coalitions formées de groupes de droite, par exemple, avec Patrick Buchanan, derrière de mot d'ordre «*America First*». À ce propos, il convient de préciser que le *Citizens Trade Campaign* dont il sera question ci-après, se présente comme une coalition formée de groupes de gauche. Voir : Wiarda, Howard J. «*The U.S. Domestic Politics of the U.S.-Mexico Free Trade Agreement*», in Baer et Weintraub, 1994, pp. 128-9.

social à Washington, tels que *International Labor Rights Fund*, *Development Gap* et *Institute for Policy Studies*. Créé en 1991, ART a pour mission de former une large coalition sociale contre le libre-échange ayant un double mandat : d'une part, celui de développer des alternatives au projet des Amériques, en vue d'élever les normes environnementales et du travail dans la région et de promouvoir un développement équitable et durable; d'autre part, celui de nouer des liens avec des coalitions semblables ailleurs en Amérique du Nord.

Cette double initiative mérite d'être soulignée parce que, historiquement en tout cas, l'AFL-CIO avait plutôt été portée à défendre la politique extérieure du gouvernement américain et à éviter de se compromettre dans des mouvements de solidarité transfrontière. On pourrait rappeler à ce propos le rôle stratégique assumé par l'affiliée de l'AFL-CIO en Amérique Latine, l'*American Institute for Free Labor Development* (AIFLD) qui s'est portée à la défense des syndicats soi-disant "modérés" les plus proches des régimes autoritaires, sinon dictatoriaux, contre tous les syndicats progressistes ou radicaux, et dont l'histoire apparaît rien moins que "sordide" aux yeux de certains auteurs<sup>26</sup>. À cet égard, la contestation de l'ALENA représentait peut-être un revirement important et significatif de la part de la grande centrale américaine, qui semble désormais collaborer de manière plus ouverte avec des organisations syndicales moins complaisantes vis-à-vis des pouvoirs en place.

L'opposition politique et idéologique de l'AFL-CIO à l'ALENA s'explique par le lien direct que les analystes de la centrale établissaient entre le libre-échange et la perte d'emplois à court terme. Cette perte résulterait d'une relocalisation de certaines activités industrielles au Mexique de la part d'entreprises désireuses de profiter des bas salaires et autres conditions avantageuses offertes dans ce pays, comparativement à celles qui prévalaient aux États-Unis. Cette menace pesait d'ailleurs plus lourdement sur les salariés syndiqués que sur les autres. Cependant, afin de contourner le reproche un peu facile qui lui était adressé de s'opposer à l'ALENA pour des motifs essentiellement corporatistes, l'AFL-CIO a cherché à approfondir son analyse des enjeux de l'accord et à élargir ses alliances. À propos des enjeux, l'organisation syndicale a invoqué d'autres questions sociales comme le travail des enfants, les migrations illégales ou le "*dumping social*". Quant aux alliances, elle a cherché, pour des raisons surtout tactiques, à se

---

<sup>26</sup> Armbruster, Ralph (1995), «Cross-National Labor Organizing Strategies», *Critical Sociology*, vol 21 (2), pages 86.

rapprocher d'un autre adversaire des accords de libre-échange, le mouvement écologiste. En effet, les relations étaient demeurées tendues entre organisations syndicales et environnementales, essentiellement parce que les premières reprochaient aux secondes d'ignorer ou de sous-estimer les effets négatifs de l'imposition de normes environnementales aussi bien sur les niveaux d'emplois que sur les perspectives de création d'emplois<sup>27</sup>.

Le cas mexicain est très différent de celui des EUA et du Canada, surtout à cause de l'ascendant qu'exerce le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir de 1928 à 2000, sur l'ensemble des composantes de la société civile et de ses organisations<sup>28</sup>. Cette domination s'exerce par le biais de l'affiliation obligatoire au parti grâce au soutien étatique accordé, par exemple, à la *Confederacion de los Trabajadores mexicanos* (CTM) ou la *Confederacion Nacional de los Campesinos* (CNC). Le mouvement syndical officiel n'est pas en mesure de soutenir et de défendre une position autonome face à la politique économique du gouvernement<sup>29</sup>. L'adhésion au libre-échange à l'aube des années 90 est révélatrice de cette absence d'autonomie du mouvement syndical officiel, d'autant plus que les autorités mexicaines avaient systématiquement eu recours au protectionnisme pendant les décennies précédentes. Par ailleurs, le réaligement politique effectué par les présidents de la Madrid et Salinas de Gortari, le premier en fin de sexennat, l'autre en début de mandat, reposait sur un rapprochement inédit vis-à-vis des EUA, d'autre part.

Au demeurant, le phénomène le plus marquant dans la "contre-révolution monétariste" mexicaine – au-delà de ses dimensions politiques, voire idéologiques – est la rapidité du revirement de l'opinion publique qui s'est montrée passablement complaisante vis-à-vis de l'adhésion à un éventuel accord de libre-échange avec les EUA<sup>30</sup>. Ce retournement est imputable en partie à l'efficacité du PRI et à celle de ses instruments de propagande sur les organisations de la société civile. Il est aussi dû au fait que des segments importants de l'opinion publique ont cru voir, dans cette éventuelle ouverture

<sup>27</sup> Voir : Wiarda, op. cit. p. 124-5.

<sup>28</sup> Le PRI porte ce nom depuis 1946. Cependant, il est l'héritier direct du *Partido Revolucionario* établi par Plutarco Elias Calles en 1928-9. Le nom a été par la suite changé en *Partido de la Revolucion Mexicana* par Lazaro Cardenas en 1938.

<sup>29</sup> Baer, Delal M. et Sidney Weintraub : « The Pressures for Political Reform in Mexico », in Baer et Weintraub, 1994, p. 163.

<sup>30</sup> Sur la révolution monétariste au Mexique, voir : Villarreal, René *La Contrarrevolucion monetarista*, 1995, Mexico, Editorial Oceano. Sur l'accueil favorable de l'ALENA au Mexique, voir : Soledad Loaeza, « The Changing Face of Mexican Nationalism », in Baer et Weintraub, 1994, pp. 145-157.

commerciale, une occasion susceptible de desceller l'emprise que le PRI exerçait jusque-là sur la société et d'élargir ainsi l'espace démocratique au plan interne. Ces précisions expliquent sans doute pourquoi les OSC, loin d'opposer une fin de non-recevoir à l'intégration économique entre les trois partenaires d'Amérique du Nord, choisiront plutôt de proposer des alternatives au projet officiel. Le *Frente Autentico del Trabajo* (FAT) saisit l'occasion dès 1991 pour bâtir, de concert avec d'autres organisations, une coalition, la *Red Mexicana de Accion frente al Libre Comercio* (RMALC), dont le double mandat est d'élargir l'opposition à l'ALENA et d'engager une réflexion d'ensemble autour de la rédaction d'un autre accord d'intégration qui tiendrait compte des exigences d'un développement social et durable. La RMALC est formée de syndicats, de groupes de défense des droits humains, d'environnementalistes, de groupes paysans et indigènes, ainsi que d'universitaires.

L'action et la stratégie du Réseau mexicain se sont ainsi développées en deux temps. Entre l'ouverture des négociations et l'entrée en vigueur de l'ALENA, c'est-à-dire entre 1991 et 1994. La RMALC a d'abord exigé que les discussions autour des termes d'un éventuel accord soient menées en public et revendiqué en parallèle l'élargissement de la participation. Durant les années 1991-1992, la RMALC a lancé une série de réunions trinationales ralliant les opposants à l'ALENA et visant à favoriser l'élaboration d'une stratégie trinationale concertée. Une concertation trinationale informelle mais efficace des coalitions nationales s'est aussi mise en place pendant la négociation des accords parallèles sur le travail et l'environnement, ainsi que pendant les procédures de ratification de l'accord, en 1993.

Par la suite, une fois l'accord signé, le réseau a modifié son action et sa stratégie pour se concentrer sur l'analyse et l'étude des impacts de l'ALENA sur l'économie nationale et la population, afin d'alimenter les discussions autour d'une proposition d'accord alternatif qui favoriserait de manière efficace un développement soutenable et juste. La RMALC a aussi élargi ses horizons en explorant des stratégies alternatives de développement économique dans le cadre de l'adhésion du Mexique à l'*Asia Pacific Economic Cooperation* (APEC), à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi qu'à la ZLEA. L'une des actions les plus notables de la RMALC a sans doute été l'élaboration d'un programme économique alternatif pour le Mexique, soumis à une consultation publique à l'occasion d'un « Référendum de la liberté » tenu en 1995. Plus de 430 000 citoyens ont participé à cette consultation.

Le réalignement stratégique intervenu en 1994 doit également être imputé à l'action de l'EZLN qui, comme nous l'avons déjà rappelé, avait choisi la date hautement symbolique du premier janvier pour monter au créneau contre l'ALENA. Cette action aura pour effet de radicaliser et de diviser profondément les oppositions à l'ALENA au Mexique, la plupart des opposants favorisant la contestation pacifique et ce, même si l'EZLN jouit par ailleurs d'un indéniable capital de sympathie auprès de l'opinion publique mexicaine.

Peu de temps après l'acceptation du Canada comme troisième partenaire à l'intérieur des négociations commerciales en cours entre les EUA et le Mexique à l'hiver 1991, des groupes et syndicats canadiens s'allient pour former une nouvelle coalition d'opposition au libre-échange, *Common Frontiers*<sup>31</sup>. Cette formation est composée de syndicats, de groupes environnementaux, ainsi que d'organisations religieuses, de coopération internationale et de défense des droits humains. Au sein de *Common Frontiers*, les voix du Congrès du travail du Canada (CTC) et de la coalition oecuménique sont prédominantes dans la définition des stratégies et des politiques<sup>32</sup>.

Au Canada, les premières actions transfrontalières permanentes prennent d'abord la forme d'un modeste projet de solidarité Canada-Mexique, lancé par un groupe de syndicalistes et de membres d'ONG de coopération internationale à Toronto, provenant de groupes établis, comme le *Latin American Working Group* (LAWG). Déjà en 1990, face à l'imminence de la négociation d'un nouvel accord de libre-échange nord-américain, les militants canadiens avaient pris contact avec certains groupes mexicains pour faire front commun autour de la question de la souveraineté et de l'indépendance. La première rencontre organisée par le *Frente autentico del trabajo* (FAT) a lieu à

---

<sup>31</sup> À l'heure actuelle, *Common Frontiers* rassemble plusieurs syndicats, soit : Canadian Autoworkers Union/ les Travailleurs canadiens de l'auto, Canadian Union of Postal Workers/ Syndicat canadien des postiers, Canadian Union of Public Employees/ Syndicat canadien des employés de la fonction publique, Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada/ Syndicat des travailleurs des communications, de l'énergie et du papier, Steelworkers Humanity Fund/ Fonds humanitaire des Métallos et la principale centrale syndicale au pays, Canadian Labour Congress/Congrès du travail du Canada, de même que les organismes suivants: Canadian Environmental Law Association, Canadian Consortium for International Social Development, Kairos – Canadian Ecumenical Justice Initiatives, United Church of Canada - Latin American and Caribbean Division, Oxfam-Canada, Maquila Solidarity Network, Canadian Federation of Students/ Fédération canadienne des étudiants et étudiantes, Council of Canadians/ Conseil des Canadiens, Droits et démocratie/ Rights and Democracy, et Sierra Club of Canada.

<sup>32</sup> *Common Frontiers* a joué un rôle stratégique dans le ralliement de l'opposition à l'ALENA et plus tard, à la ZLEA. Le réseau canadien a été un pilier dans l'organisation d'un événement parallèle à la rencontre ministérielle de Toronto, en novembre 1999, et à l'assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) à Windsor, en 2000

Mexico, en octobre 1990, rencontre à laquelle assisteront une trentaine de Canadiens provenant de tous les milieux. Parallèlement à cette rencontre, un débat contradictoire sur le libre-échange avec des universitaires et des hommes politiques des trois pays, dont Bernard Landry et Jean Chrétien, est organisé par le *Partido Accion nacional* (PAN).

De son côté, la CQNT, après avoir également élargi ses alliances, change de nom et devient le *Réseau québécois sur l'intégration continentale* (RQIC)<sup>33</sup>, en 1994, au lendemain de l'entrée en vigueur de l'ALENA. Depuis lors, les deux coalitions ont resserré leurs liens. Elles travaillent en parallèle autour des questions de formation et d'information d'une part, et elles ont d'autre part toutes deux été activement impliquées, à l'instar des coalitions issues d'autres pays, dans l'organisation du premier Sommet des peuples des Amériques, tenu à Santiago en avril 1998. Ce sommet s'est déroulé à l'instigation de l'Alliance sociale continentale (ASC) en marge du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques. De plus, les deux coalitions ont été responsables de l'organisation du deuxième Sommet des peuples des Amériques tenu dans la ville de Québec, en avril 2001, à l'initiative de l'ASC cette fois encore. Ce deuxième Sommet des peuples se tenait en marge du troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques.

---

<sup>33</sup> Cette coalition se donne trois objectifs : *premièrement*, critiquer l'approche réductrice, c'est-à-dire exclusivement commerciale et tarifaire, adoptée par les trois partenaires tout au long de leurs négociations ; *deuxièmement*, porter le débat sur la place publique en organisant rencontres, colloques et conférences de presse, tout en sollicitant des entrevues auprès des responsables de ce dossier au niveau politique ; et, *troisièmement*, participer à la mise sur pied de rencontres et d'échanges avec des syndicats, des associations ou des groupes qui, à l'échelle du continent, partageaient cette approche critique vis-à-vis du projet d'intégration en cours d'implantation. Le RQIC est formé à l'époque de 21 organisations.

## L'EFFET UTILE DES MOBILISATIONS CITOYENNES

Durant les négociations de l'ALE, les mobilisations citoyennes les plus importantes contre le projet ont été menées essentiellement par les forces nationalistes, sociales et syndicales au Canada et, dans une moindre mesure, par les organisations syndicales au Québec. Ces mobilisations ont eu un impact sans doute limité, mais néanmoins hautement symbolique sur le contenu de l'accord lui-même qui a pris la forme d'une exemption culturelle en faveur du Canada<sup>34</sup>.

Pour sa part, le mouvement d'opposition à l'ALENA se déploie désormais à une échelle continentale et c'est lui qui devra relever le défi d'une véritable transnationalisation de ses pratiques. D'ailleurs d'autres mobilisations liées de près ou de loin au dossier du libre-échange, comme celle contre la première guerre en Irak en 1991, ou des contestations contre des projets de la Banque mondiale, viendront alimenter ces pratiques<sup>35</sup>.

Par comparaison à ce qui s'était produit la fois précédente, la mobilisation a eu cette fois-ci un impact assez important au double niveau symbolique et stratégique. En effet, alors que les négociations étaient à toutes fins utiles bouclées à la fin du mandat du président Bush père, le président Bill Clinton, peu après son arrivée à la Maison blanche en 1993, propose la réouverture des négociations et l'ajout de deux accords parallèles, un Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) et un Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE). Le président américain cherchait ainsi à remplir les engagements souscrits durant la campagne présidentielle envers deux alliés de longue date du Parti démocrate, le mouvement syndical et le mouvement environnemental. Devant leurs craintes de voir les acquis syndicaux et environnementaux remis en question avec l'éventuelle entrée en

---

<sup>34</sup> Le texte d'accompagnement de l'ALE est d'ailleurs fort explicite à ce propos: « Dès le début des négociations, les Canadiens ont exprimé la crainte de voir l'Accord éroder la capacité du gouvernement d'aider les industries culturelles du Canada (...) et de contribuer ainsi à l'épanouissement de l'identité culturelle du Canada. Afin d'établir clairement que l'Accord ne porte aucunement atteinte à l'identité culturelle du Canada, les deux gouvernements ont expressément convenu, à l'article 2005, que, sauf dans quatre cas très limités, rien dans cet instrument n'affecte la capacité de l'une ou l'autre Partie de mener la politique culturelle de son choix ». Voir : Groupe des communications sur le commerce extérieur, *Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, Affaires extérieures Canada, Ottawa, s.d. (1987), page 299. Le caractère hautement sélectif de la concession faite par les négociateurs des États-Unis à l'endroit du Canada ressort avec force quand on évoque l'intransigeance de ces mêmes négociateurs sur ce dossier dans les négociations conduites avec d'autres partenaires.

<sup>35</sup> La première manifestation contre le Forum économique mondial remonte à 1994.

vigueur de l'ALENA, il s'était engagé à revoir les termes de l'accord de libre-échange tel que négocié par l'administration précédente. Il est intéressant de souligner, au passage, que les gouvernements des deux partenaires des EUA, celui du Canada et celui du Mexique, ne souscrivaient pas à cette démarche et n'ont cédé qu'à leur corps défendant à la réouverture des négociations sur les accords parallèles.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, le premier janvier 1994, on assiste à un réaménagement profond au niveau des alliances et à un repositionnement au niveau des cibles pour trois raisons principales. En premier lieu, l'irruption sur la scène politique de l'EZLN, le jour même de l'entrée en vigueur de l'accord, marque la radicalisation d'une frange de l'opposition au libre-échange et au néolibéralisme au Mexique et en Amérique latine, une radicalisation qui aura pour effet de diviser l'opposition sociale à l'ALENA au Mexique même<sup>36</sup>. En second lieu, l'adoption de deux accords parallèles poussera les deux opposants concernés, le mouvement syndical et le mouvement environnemental, à concentrer une part de leurs énergies aux recours que leur offraient les accords en question et, du coup, à délaisser le terrain des luttes sociales contre l'ALENA. En troisième lieu, l'extension du libre-échange à la grandeur des Amériques à la suite de l'ouverture des négociations sur un projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) à Miami, en décembre 1994, incitera ces deux mouvements, pour les raisons que nous venons d'évoquer, ainsi que les autres OSC, à placer la lutte contre l'ALENA au second plan pour se rapprocher et s'arrimer aux mobilisations naissantes contre la ZLEA dans les Amériques. Ce repositionnement aura pour effet d'accroître la légitimité de l'EZLN en tant qu'adversaire irréductible, autant à l'intérieur de l'Amérique du Nord que partout ailleurs dans le monde, non seulement de l'ALENA, mais de tous les accords qui s'en inspireront.

---

<sup>36</sup> La radicalisation en question propose d'interpréter l'ALENA comme étant le coup d'envoi d'une quatrième guerre mondiale. Voir : Sous-commandant Marcos "La Quatrième guerre mondiale a commencé", *Le Monde Diplomatique*, août 1997, pp.1, 4 et 5.

## UN ALENA REVISITÉ

Il ne fait pas de doute que l'échec des négociations entourant le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et le piétinement des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contribuent à accroître les pressions en faveur du renforcement de l'intégration en Amérique du Nord et de la mise en place d'un modèle d'intégration en profondeur (« *deep integration* »)<sup>37</sup>. Nous pouvons évoquer trois ordres de facteurs qui permettent d'expliquer ce phénomène.

Le premier de ces facteurs est lié à la montée d'une insatisfaction grandissante vis-à-vis de l'ALENA, de ses excès ou de ses limites, insatisfaction qui émane aussi bien des adversaires que des promoteurs du projet.

Ainsi, selon une étude réalisée par l'*Economic Policy Institute*<sup>38</sup>, l'ALENA aurait entraîné la perte de plus d'un million d'emplois aux États-Unis depuis 1994, sans parler de l'importante augmentation du déficit commercial américain par rapport au Canada et au Mexique. De plus, malgré la hausse de productivité enregistrée dans les trois pays, l'ALENA aurait contribué à accroître les inégalités, à affaiblir le pouvoir de négociation des travailleurs et à réduire leur capacité à se syndiquer. Au Canada, les exportations comptaient déjà en 2000 pour 40 % du PIB contre 25 % en 1989<sup>39</sup>. Mais loin de favoriser la diversification des marchés, l'ALENA a plutôt accru la dépendance canadienne envers les États-Unis, où sont actuellement destinées 88% des exportations canadiennes. Durant les neuf premières années de l'ALENA, le nombre d'emplois a augmenté au Canada de 19 %, représentant 2,7 millions de nouveaux emplois. Cependant, moins de la moitié d'entre eux ont consisté en des emplois à temps plein.<sup>40</sup> Quant au Mexique, l'augmentation des exportations de produits manufacturés aux États-Unis ne s'est guère traduite au niveau de l'emploi, notamment en raison des mises à pied

<sup>37</sup> Bruce Campbell, *From Deep Integration to Reclaiming Sovereignty : Managing Canada-U.S. Economic Relations Under NAFTA*, Canadian Center for Policy Alternatives, May 2003.  
On line : <http://www.policyalternatives.ca>

<sup>38</sup> Voir : [Robert E. Scott](#) and David Ratner, *NAFTA's cautionary tale, Recent history suggests CAFTA could lead to further U.S. job displacement*, Economic Policy Institute, Issue Brief 214, juillet 2005 (<http://www.epi.org/content.cfm/ib214>)

<sup>39</sup> Voir : Robert E. Scott, Carlos Salas et Bruce Campbell, *NAFTA at seven: Its impact on workers in all three nations*, Canadian Centre of Policy Alternatives, avril 2001, p.21.

<sup>40</sup> Voir : John W. Foster and John Dillon, « NAFTA in Canada : The Era of a Supra-Constitution », in *Lessons from NAFTA: The high Cost of Free Trade*, Canadian Centre for Policy Alternatives, Karen Hansen-Kuhn and Steve Hellinger, November 2003, p. 88.

massives à la suite de la dévaluation du peso<sup>41</sup>. En 2003, le nombre de postes dans le secteur manufacturier était inférieur de 100 000 à celui de 1994, quoique 550 000 autres emplois aient été créés dans le secteur maquiladora. Mais la situation demeurerait critique dans le secteur agricole, où 1,3 millions d'emplois ont été perdus. Enfin, malgré une croissance substantielle du PIB national, les salaires réels des travailleurs mexicains ont baissé depuis 1994.<sup>42</sup>

Symétriquement, du côté de ses promoteurs, plusieurs dénoncent le fait que l'ALENA n'ait pas réussi à instaurer un accès sécuritaire aux ressources énergétiques du Mexique, comme ce fut le cas pour l'accès aux ressources énergétiques du Canada<sup>43</sup>. D'autres, comme le président Fox, voudraient que l'ALENA s'étende aussi à la circulation de personnes, comme c'est le cas pour l'Union européenne, tandis que d'autres, enfin, déplorent le manque d'institutions politiques à l'échelle de l'Amérique du Nord<sup>44</sup>.

Le second facteur est l'arrivée en force de préoccupations d'ordre sécuritaire depuis les événements du 11 septembre 2001. Ces préoccupations ont conduit plusieurs intervenants et hommes d'affaires, aux États-Unis et au Canada surtout, à proposer de poursuivre les négociations entre les deux partenaires de manière à éviter que des questions de sécurité n'entravent la circulation des produits et services entre les deux économies. On évoque à ce propos le problème de la porosité des frontières et on défend la mise en place de frontières dites « intelligentes » qui devraient permettre de sécuriser la circulation des produits, des services et des gens d'affaires, tout en renforçant les contrôles sur les citoyens. Ces préoccupations contribuent à établir un lien de plus en plus étroit entre l'économie et la sécurité économique, entendue au sens de sécurité d'accès aux ressources naturelles de base indispensable au maintien du niveau de la croissance économique aux États-Unis mêmes. Cet argument fut défendu par Thomas d'Aquino dans une présentation intitulée « *Security and Prosperity. The Dynamics of a New Canada-United-States Partnership in North America* », prononcée devant le

---

<sup>41</sup> De 1994 à 1997, plus de 1,8 millions de personnes ont perdu leur travail. Voir : Alberto Arroyo Picard *et alii*, *Espejismo y realidad : el TLCAN tres años despues. Analisis y propuesta desde la sociedad civil*. Red mexicana de accion frente al libre comercio, Mexico, 1997.

<sup>42</sup> Demetrios Papademetriou, John Audley, Sandra Polaski, Scott Vaughan, *NAFTA's Promise and Reality: Lessons from Mexico for the Hemisphere*, Carnegie Endowment Report, November 2003, p. 13.

<sup>43</sup> Voir : Joseph M. Dukert, « The Evolution of the North American Energy Market », Center for Strategic and International Studies, Policy Papers on the Americas vol. X, Study 6, Oct. 19, 1999. On line : [www.csis.org/americas/pubs/](http://www.csis.org/americas/pubs/)

<sup>44</sup> Voir : Peter Hakim et Robert E. Litan, : « L'avenir de l'Amérique du Nord au-delà de l'ALENA », in : D. Brunelle et C. Deblock, *op. cit.*, pp.27-50.

*Canadian Council of Chief Executives* (CCCE), le 14 janvier 2003<sup>45</sup>. L'homme d'affaires développait son argumentation à partir de deux grands principes, à savoir que l'intégration nord-américaine était irréversible, et que la sécurité économique et la sécurité physique étaient désormais indivisibles. Et puisque, ajoutait-il, ni l'ALE ni l'ALENA n'étaient parvenus à réduire les dysfonctionnalités (« *dysfunctional differences* ») entre les lois et les règlements appliqués de part et d'autre des frontières et puisque ni l'un ni l'autre n'avaient réussi à mâter le pouvoir des intérêts particuliers (« *special interests* ») d'interférer dans les relations économiques, il fallait alors reprendre les négociations, à deux, sans le Mexique, et veiller cette fois à ce que « des soucis démodés à propos de la souveraineté ne (viennent) pas embrouiller la vision de nos *leaders* politiques».

Le troisième facteur concerne la militarisation de l'espace nord-américain et la construction d'un bouclier anti-missile. La réalisation d'un tel projet permettrait de faire converger de manière encore plus forte les stratégies économiques et militaires des trois pays, non seulement à l'intérieur de l'espace nord-américain, mais à l'échelle mondiale également.

L'un dans l'autre, ces trois facteurs permettraient de comprendre pourquoi on assiste aujourd'hui à un repli stratégique de la part des promoteurs de la ZLEA et de la part de ses adversaires sur l'espace nord-américain, incluant même l'Amérique centrale. Ce repli est lié à une nouvelle démarche qui vise à rapprocher étroitement les dimensions économique, sécuritaire et militaire de l'intégration continentale. Dans cette perspective, de grands projets de développement comme le Plan Puebla-Panama et l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca pourraient servir à renforcer cette dimension économique et sécuritaire de l'intégration continentale en créant un nouvel axe de transbordement entre les océans Atlantique et Pacifique, dans le premier cas, et en réduisant la dépendance énergétique extracontinentale, dans le second. Les OSC nord-américaines se sont toutefois fortement mobilisées contre le PPP, qui risque selon elles de priver les paysans du sud du Mexique et de l'Amérique centrale de leur terre et de détruire leur mode de vie. Le PPP céderait au secteur privé, en particulier aux compagnies multinationales, le contrôle sur les vastes ressources naturelles de la région.

---

<sup>45</sup> En ligne : [www.ceocouncil.ca/en/view/?document\\_id=411&area\\_id=7](http://www.ceocouncil.ca/en/view/?document_id=411&area_id=7)

Si, au cours des dix dernières années, les OSC d'Amérique du Nord n'ont pas accordé à l'analyse, au suivi et à la remise en question de l'ALENA toute l'énergie qu'elles avaient consacrée au projet de ZLEA, la convocation d'un colloque trinational à Montréal, en septembre 2004, pourrait marquer un jalon important dans le recentrement des préoccupations en direction des formes et modalités de l'intégration à l'intérieur même du continent nord-américain<sup>46</sup>. En effet, le colloque a connu deux prolongements significatifs. Le premier a été l'adoption d'une *Déclaration finale* qui établissait un bilan social, environnemental, politique et culturel succinct des dix ans de l'ALENA et qui définissait des perspectives d'intervention et d'action. Le deuxième a consisté en une stratégie d'ouverture en direction de la classe politique des trois pays. Ces prolongements étaient étroitement liés l'un à l'autre, puisque la réclamation d'un bilan citoyen de l'ALENA devait être relayée par des représentants de partis d'opposition qui étaient susceptibles de souscrire à cette revendication et de la défendre devant leur Parlement.

Il faut voir que l'évolution de la conjoncture politique au sein des trois pays à l'époque contribuait à renforcer la légitimité d'une telle demande. En effet, les ravages dans le secteur agricole au Mexique avaient poussé des organisations à mettre sur pied une coalition appelée *El campo no aguanta mas* (la campagne n'en peut plus!) qui avait organisé d'importantes manifestations à la fois contre l'ALENA et contre la poursuite des négociations en vertu du chapitre 7 sur l'agriculture. À la suite de plusieurs actions d'éclat et du blocage de la capitale, le 30 janvier 2003, le gouvernement avait consenti à créer huit tables de dialogue sur les questions agraires. Par ailleurs, aux États-Unis, le candidat démocrate, John Kerry, s'était pour sa part engagé à revoir tous les accords de libre-échange signés par son pays, y compris l'ALENA, au cours d'une période de 120 jours suivant son accession éventuelle à la Maison Blanche. Enfin, au Canada, la situation de minoritaire dans laquelle se trouvait le gouvernement de Paul Martin, depuis

---

<sup>46</sup> Le colloque intitulé *L'ALENA après 10 ans : bilan social et perspectives* a été convoqué à l'instigation du RQIC et de *Common Frontiers*, en collaboration avec le réseau des États-Unis, *Alliance for Responsible Trade* (ART) et du réseau mexicain, la *Red mexicana de accion ante el libre comercio* (RMALC). Il a réuni plus de 400 participantes et participants qui ont assisté à une cinquantaine de présentations. L'événement avait été préparé à partir d'un canevas qui était en grande partie inspiré de celui qui avait été mis au point lors du deuxième Sommet des peuples, en avril 2001. Ce canevas prévoyait une série de neuf mises au jeu, la première étant consacrée à un enjeu universel, les femmes et l'ALENA, tandis que les huit autres portaient sur des questions spécifiques. Les huit thèmes retenus ont été : (i) le travail et le syndicalisme; (ii) l'environnement; (iii) les droits humains; (iv) le pouvoir des gouvernements et les multinationales; (v) l'agriculture; (vi) la diversité culturelle/les communications et l'information; (vii) les services publics ; et, (viii) la démocratie, les niveaux de pouvoir et la représentativité. Chaque mise au jeu faisait l'objet de quatre présentations, une par pays et nation, après quoi les discussions se poursuivaient en ateliers.

l'élection du 28 juin 2004, permettait de penser qu'une demande de bilan citoyen pourrait être favorablement reçue, y compris par des députés du parti au pouvoir et par ceux de l'Opposition officielle qui représentaient des circonscriptions ayant été durement touchées par les fermetures d'usine, les différends commerciaux ou les baisses de revenu<sup>47</sup>.

Bien sûr, le retour au pouvoir de George W. Bush a mis un frein brutal à cette stratégie, mais cela ne modifie pas le défi auquel les OSC opposées à l'ALENA sont confrontées. Celui-ci consiste à pousser les gouvernements des trois pays à dresser un bilan citoyen de l'ALENA et à remettre en question l'utilité pour les trois pays membres de négocier de nouveaux accords du même type avec d'autres partenaires ailleurs dans le monde. En attendant, la publication du *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité*<sup>48</sup>, signé par les trois chefs d'État et de gouvernement le 23 mars 2005, pourrait éventuellement servir de déclencheur à un renforcement des stratégies transnationales d'opposition à l'ALENA en Amérique du Nord, encore que la présence continue de l'EZLN dans le dossier puisse contribuer à creuser davantage l'opposition entre les OSC et la « nouvelle radicalité » dont il a été question en début de texte. Quoiqu'il en soit, la fracture qui oppose actuellement les OSC et la « nouvelle radicalité » en Amérique du Nord pèsera forcément sur le cours des choses quand, dans le courant de l'année 2006, le Canada et le Mexique feront face à leurs échéances électorales respectives.

---

<sup>47</sup> Le député Víctor Suarez du *Partido de la Revolución Democrática* (PRD), qui était présent au colloque, avait profité d'un passage à Ottawa pour engager des démarches en vue de convoquer une réunion tri-nationale de parlementaires à Washington D.C. Cette réunion a eu lieu à l'hiver 2005.

<sup>48</sup> On trouvera le texte du Partenariat sur le site du Cabinet du Premier ministre : <http://pm.gc.ca/fra/news.asp?id=443>

## BIBLIOGRAPHIE

- Armbruster, Ralph (1995), «Cross-National Labor Organizing Strategies», *Critical Sociology*, vol 21 (2), pages 75-89.
- Ayres, Jeffrey M., *Defying Conventional Wisdom. Political Movements and Popular Contention against North American Free Trade*, Toronto, University of Toronto Press, 1998
- Baer, M. Delal et Sidney Weintraub, éditeurs, *The NAFTA Debate. Grappling with Unconventional Trade Issues*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1994.
- Barlow, Maude et Tony Clarke, *Global Showdown. How the New Activists Are Fighting Global Corporate Rule*, Toronto, Stoddart, 2002.
- Brunelle, Dorval et Christian Deblock, directeurs, *L'ALENA : le libre-échange en défaut*, Montréal, Éditions Fides, 2004
- Brunelle, D. « Le pouvoir surrogatoire de l'État ou l'enjeu de la de l'harmonisation des normes en vertu du régime de l'ALENA », in : Olivier Delas et Christian Deblock, directeurs, *Le bien commun comme réponse politique à la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant, 2003
- Brunelle, D. et C. Deblock (1987), «Défenseurs et adversaires du libre-échange avec les USA: étude des positions des parties au Canada», in Pierre J. Hamel, dir. *Un marché, deux sociétés? Deuxième partie: Libre-échange: aspects socio-économiques*, Montréal, ACSALF, p.25-40.
- CEQ, *Le libre-échange: des enjeux qui nous concernent*, May 1986.
- Coalition québécoise d'opposition au libre-échange, *La politique sociale canadienne et le libre-échange*, s.l.(Montréal), n.d. (1986).
- Foster, John W. and John Dillon, “ NAFTA in Canada : The Era of a Supra-Constitution”, in *Lessons from NAFTA: The high Cost of Free Trade*, Canadian Centre for Policy Alternatives, Karen Hansen-Kuhn and Steve Hellinger, November 2003
- Giugni, Marco, Doug McAdam et Charles Tilly, *How Social Movements Matter*, Minneapolis, University of Minneapolis Press, 1999
- Groupe des communications sur le commerce extérieur, *Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, Affaires extérieures Canada, Ottawa, s.d. (1987),

Guidry, John A., Michael D. Kennedy et Mayer N. Zald, éditeurs, *Globalizations and Social Movements. Culture, Power, and the Transnational Public Sphere*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2000.

Hakim, Peter et Robert E. Litan, : « L'avenir de l'Amérique du Nord au-delà de l'ALENA », in : D. Brunelle et C. Deblock, *op. cit.*, pp.27-50

Keck, Margaret et Katryn Sikkink, *Activists Beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1998.

Korzeniewicz, Roberto Patricio et Smith, William, *Protest and Collaboration: Transnational Civil Society Networks and the Politics of Summitry and Free Trade in the Americas*, North-South Center, September 2001.

Kriesberg, Louis « Social Movements and Global Transformation », in Jackie Smith, Charles Chatfield et Ron Pagnucco, éditeurs, *Transnational Social Movements and Global Politics. Solidarity Beyond the State*, Syracuse, Syracuse University Press, 1997, Loaeza, Soledad, « The Changing Face of Mexican Nationalism », in Baer et Weintraub, 1994, pp. 145-157.

Ministère des Finances, *Une nouvelle direction pour le Canada, programme de renouveau économique*, Ottawa, 1985

Rapport de la Commission royale sur l'Union économique et les perspectives de développement du Canada, Approvisionnements et services, Ottawa, 1985.

Ratner, R.S., "Many Davids, One Goliath", *Organizing Dissent*, William K. Carroll, Toronto, Ed. Garamond Press, 1997.

Scott, Robert E. and David Ratner, *NAFTA's cautionary tale, Recent history suggests CAFTA could lead to further U.S. job displacement*, Economic Policy Institute, July 2005.

Scott, Robert E., Carlos Salas and Bruce Campbell, *NAFTA at seven: Its impact on workers in all three nations*, Canadian Centre of Policy Alternatives, avril 2001.

Stopford, John et Susan Strange, avec John S. Henley, *Rival States, Rival Firms. Competition for World Market Shares*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991

Yasmine Shamsie, *Engaging with Civil Society. Lessons from the OAS, FTAA, and Summits of the Americas*, Ottawa, North South Institute, 2000.

Vaillancourt, Yves, « Les politiques sociales à l'heure du libre-échange », *Revue canadienne de politique sociale*, février 1986.

Villarreal, René (1995), *La Contrarrevolucion monetarista*, Mexico, Editorial Oceano.

Weintraub, Sidney (1990), *A Marriage of Convenience. Relations Between Mexico and the United States*, New York, Oxford University Press, 270 pages.

Wiarda, Howard J. (1994), «The U.S. Domestic Politics of the U.S.-Mexico Free Trade Agreement», in Baer et Weintraub, op. cit., pages 117-143.